

Mairie 1 Place de la Mairie  
SAINT MARTIN LE VIEUX  
87700

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## N°2026/12 EN DATE DU 21/03/2026

### Nombre de Conseillers

En exercice : 15  
Présents : 15  
Représentés : 00  
Votants : 15  
Exprimés : 15  
Pour : 15  
Contre : 00  
Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le 21 mars 2026, à 10h, à la Mairie, selon la convocation en date du 17 mars 2026 de Sylvie ACHARD, maire sortant et sous la présidence du maire, Monsieur Sébastien DELOMENIE.

Présents : Mmes BAYLE. ESCALIER. GIROIR. DUBARRY. MARCILLAUD. RABIER. VIROULET GERLOT.

Mrs DELOMENIE. LAVALADE. MOUSNIER. BORDAS. JOUHANNEAU. PETILLON. ANTOINE. MERIGOT.

Monsieur Thomas BORDAS a été élu secrétaire de séance

### **DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-13 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)**

**Vu** le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-13 ;

**Vu** la délibération n°2026-04 du 21 mars 2026 portant élection du maire, Monsieur Sébastien DELOMENIE

**Considérant** que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

#### **Décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.  
Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;  
Au registre sont les signatures

Le Maire,  
Sébastien DELOMENIE



Le secrétaire de séance  
Thomas BORDAS

